

Tuntange, le 25 avril 2024

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par son arrêté numéro 1/2023/0320/145 du Ministre du Travail a accordé à la société SA PROXIMUS LUXEMBOURG l'autorisation pour la modification de l'ensemble des émetteurs d'ondes électromagnétiques à Boevange-sur-Attert, au lieu-dit 'Wald', numéro cadastral 1279/2441

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Tuntange, le 25 avril 2024



pr le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire




CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune Helperknapp certifie par la présente que l'avis au public ci-dessus a été publié et affiché dans la commune de Helperknapp à partir du 25 avril 2024.



le bourgmestre,

le secrétaire,


